



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025, 18H45

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six février à 18H45.

Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 17 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Philippe DRUMÉZ, Maire en exercice.

Présents : Mesdames Sophie BEUSCART, Isabelle DEVALCKENAERE, Marie-Josèphe DUPREZ, Caroline FEBVIN et Corinne RENSY.

Messieurs Gilbert MARTINET, Cédric POUILLAIN, Nicolas ROYER, Olivier TURPIN, Gérard WITKOWSKI et Etienne WRONA.

Absents excusés : Mesdames Emeline MOUDART. Monsieur Antoine OGER.

Absents : Madame Jacqueline RICHIR.

Procuration(s) : Emeline MOUDART à Gilbert MARTINET.

Madame Isabelle DEVALCKENAERE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2024 a été transmis avec la convocation. Il demande aux membres du Conseil si ce document ne fait l'objet d'aucune question ou objection.

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune objection et il est approuvé, à l'unanimité, par les membres de l'Assemblée.

Colonie de vacances d'été pour les adolescents, détermination des tarifs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que, lors de la séance du 9 décembre, la signature de la charte séjour avec la Caisse d'Allocations du Pas-de-Calais était autorisée et que celle-ci permet d'obtenir le concours financier de la CAF pour 12 adolescents. Il ajoute que les membres du bureau proposent que ce séjour d'été soit organisé en Espagne pour les 13/17 ans. Le camping, en bord de plage surveillée, se situe à Gavā, à 12 km au sud de Barcelone. Les adolescents profiteront d'une journée au parc Port Aventura, de 2 jours à Barcelone, d'animations diverses telles que karting, wibit (jeux gonflables aquatiques) et câble ski sur le canal olympique de Catalogne. Ils dormiront en tentes de type igloo. Monsieur le Maire précise que le séjour se déroulera du 6 au 19 juillet 2025 et qu'il est proposé par le groupe ADAV.

Il explique le tarif par adolescent est de 1 060 € et propose aux membres du conseil de fixer les montants des participations familiales comme suit :

<u>Prix séjour</u>	<u>Coût séjour</u>	<u>QF</u>	<u>Participation famille</u>	<u>Dégressivité fratries (2ème enfant et +)</u>
1 060,00 €	12 720,00 €	Inf à 450 €	190,00 €	180,00 €
		Entre 451 € et 617 €	205,00 €	190,00 €
		Entre 618 € et 1 300 €	230,00 €	210,00 €
		Supérieur à 1 301 €	330,00 €	310,00 €
		Non cambrinois	1 060,00 €	1 050,00 €



Monsieur le Maire précise que le coût total de cette opération pour la commune est de 4 978,50 € pour 12 participants et qu'il faudra, à l'avenir, réfléchir au bienfondé du maintien de ce séjour. Il ajoute qu'au vu du nombre réduit de places, priorité sera donnée aux cambrinois et aux adolescents qui n'ont pas encore pu bénéficier de ce dispositif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil municipal approuve les tarifs proposés.

Création d'un emploi non permanent en contrat « Parcours Emploi Compétences » à compter du 3 mars 2025

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que les communes ont la possibilité de recourir aux contrats PEC (Parcours Emploi Compétence). Ces contrats permettent à l'employeur de percevoir une aide allant de 30 % à 60 % du SMIC horaire brut, selon les profils de demandeurs d'emplois recrutés, ainsi qu'une réduction générale sur ses cotisations et contributions patronales.

Parallèlement, le salarié bénéficie d'une formation et d'actions favorisant son retour à l'emploi.

Il rappelle que lors de la séance du 26 juin 2024, une délibération avait été prise pour créer ce poste à compter du 5 novembre 2024, mais aucune candidature n'avait pu être retenue. Une deuxième campagne de recrutement a été lancée en début d'année et une candidature correspondant au profil recherché a été retenue. Monsieur le Maire sollicite le vote de l'Assemblée délibérante pour créer cet emploi à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, approuve la création d'un emploi non permanent en contrat « Parcours Emploi Compétences » à compter du 3 mars 2025.

Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour l'accès des Points lecture au service Médiathèque départementale

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique, il convient d'autoriser la signature d'une convention entre la commune et le Département du Pas-de-Calais. Il ajoute que ce partenariat permettra à la commune d'obtenir le prêt d'ouvrages, des formations en matière d'organisation et d'aménagement de la bibliothèque ainsi que la mise à disposition d'outils d'animation visant à valoriser certaines collections. Cette convention engage également la commune qui se doit de dédier à la bibliothèque un local d'une surface minimum de 25m², d'assurer une ouverture hebdomadaire d'au moins 4 heures et d'allouer un budget annuel correspondant à 0,50 €/habitant et par an pour l'acquisition de nouveaux ouvrages.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil municipal autorise la signature d'une convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour l'accès des Points lecture au service Médiathèque départementale.

Informations diverses

- Rapports d'activités 2023 : Les rapports d'activités du SIVOM de l'Artois et du SIZIAF ont été adressés en mairie. Monsieur le Maire précise qu'il sont tenus à la disposition des membres du conseil pour consultation.
- Population : La population de référence INSEE au 1^{er} janvier 2025 est de 1 265.
- CABBALR : La CABBALR a modifié ses statuts en vue de créer une centrale d'achats intercommunale. Une convention sera proposée aux communes pour profiter de ce dispositif d'achats mutualisés tout en conservant la liberté d'y recourir pour tout ou partie de ses besoins.
- Assainissement : Suite au renouvellement de la délégation de service public sur le territoire communal, c'est désormais VEOLIA qui est chargé de l'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le dimanche 27 avril 2025.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est régulièrement saisi de plaintes concernant les chiens non tenus en laisse et les déjections canines qui ne sont pas ramassées. Il indique que dans un premier temps, la population sera sensibilisée via le fil des mois mais que dans l'hypothèse où la situation ne s'améliorait pas il sera contraint de prendre un arrêté municipal.

Sur les 550 logements de Cambrin, seuls 53 ne sont pas encore raccordés à la fibre. Un courrier sera adressé aux propriétaires de ces habitations afin d'éviter une coupure de l'accès internet lors de l'arrêt du cuivre.

Monsieur MARTINET rappelle la sortie au salon de l'agriculture du 1^{er} mars et précise que 65 personnes sont inscrites.

Monsieur le Maire annonce que la friterie « La cambrinoise » s'installera dans quelques jours sur le parking « Legrand », sur le boulevard Louis Lesage.

Plus de question.

La séance est levée à 20H30.

**Le Maire,
Philippe DRUMÉZ**



**La secrétaire de séance,
Isabelle DEVALCKÉNAERE**

